

Décision sur la proposition n° 11_002

Traçabilité de la proposition		Date	Statut
Remise le:		30.1.2011	
1 ^{er} traitement		28.3.2011	Finalisé (prise de mandat)
2 ^{ème} traitement		Dans le cadre d'un projet en 2012-13	
Date de validité		1.1.2017	
Remplacée par la proposition n°:			
Soumise au Conseil H+ à titre d'infos le:		Mai 2014	
Soumise au Conseil H+ à titre de proposition de changement le:		---	
Retenue dans la manuel REKOLE® 4 ^e édition 2013		oui	
Décision REK		Acceptée	
Délais de mis en oeuvre		Une année à partir de la date de validité	

Références générales et relatives au manuel REKOLE® 4^e édition 2013 et auteur

N° de chapitre & énoncée	Chapitre 9.11 Recherche et formation universitaire + autres chapitres en relation
Auteur de la proposition (Institution)	H+ les hôpitaux de Suisse

1. Situation initiale / Problématique

Sur mandat de la CUS, l'OFS a développé ces 3 dernières années une méthode qui permet d'évaluer les coûts de l'enseignement et de la recherche dans la médecine humaine. La méthode a été développée avec les hôpitaux universitaires et REKOLE a été utilisée comme base. En cours de projet, le développement de la méthode s'est poursuivi et la méthode a été précisée. Elle est soutenue par les hôpitaux universitaires. L'OFS prévoit, en collaboration avec H+, d'étendre la méthode aux hôpitaux non universitaires ;

Proposition:

Le chapitre 9.11 doit être révisé afin que la solution de branche REKOLE ne limite pas l'application d'une méthode de détermination des coûts d'E&R (méthode OFS) qui est plus fine que l'approche actuelle de REKOLE.

Cette révision ne doit pas intégrer la méthode OFS dans REKOLE mais doit apporter des adaptations à REKOLE pour qu'elle soutienne l'implémentation de la méthode OFS dans les hôpitaux.

2. Décision REK

Accepté (décision du 15.05.2011 relative à la prise de mandat)

Un groupe de travail doit adapter le chapitre 9.11 ainsi que documenter et réaliser les autres adaptations du manuel qui en résultent. Les travaux doivent être coordonnés avec l'OFS.

Conclusion des travaux liés au projet

Désormais achevés, les travaux sont consignés dans la nouvelle édition du manuel REKOLE® - Comptabilité analytique (4^e édition, 2013).

Délais de mise en œuvre et daté de validité / pertinence pour la certification REKOLE

La mise en œuvre de cette décision au sein des hôpitaux entraîne des travaux et frais supplémentaires considérables. Il est impératif de planifier ces activités et de prévoir un budget en vue de leur financement. De ce fait, la date de validité et le délai de mise en œuvre sont assortis d'une longue période de préparation.


Les étapes importantes de la mise en place sont encore une fois résumées ci-dessous:

- *Date de validité = 01.01.2017* signifie qu'il convient, jusqu'à la fin de l'année civile 2016, de préparer la solution de manière à permettre une opérationnalisation adéquate des exigences minimales en 2017 (à partir du 1.1.2017).

- *Délai de mise en œuvre = un an à partir de la date de validité*, signifie dans le cas présent que seul à compter du 01.01.2018, la détermination des charges de la recherche et de la formation universitaire (chapitre 9.11 Recherche et formation universitaire ainsi que les conditions/modifications associées des autres chapitres de REKOLE®) sont pertinents dans le cadre de la certification.

3. Conséquences sur le manuel REKOLE® 4^e édition 2013

4. Conséquences sur le plan comptable H+, 8^e édition révisée 2014

Lieu, date	Berne, le 15 juillet 2014	
Nom, signature	H+ Les Hôpitaux de Suisse REK Pascal Besson	

Antragsnummer: 11_002